

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2003/⁰²⁴...../ AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) SIGNE LE 3 SEPTEMBRES 2003, POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL (OMVG)

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

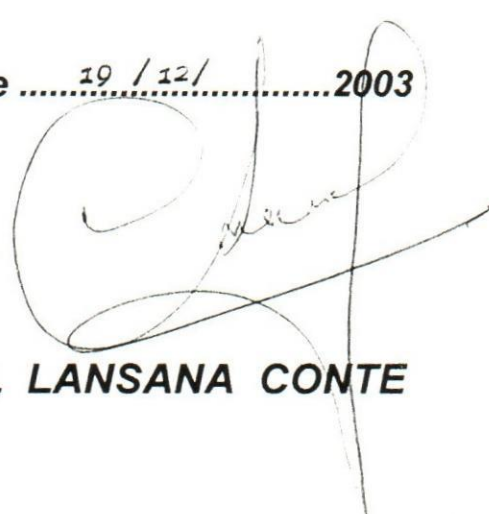
Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER: Est ratifié et promulgué l'accord de Prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) signé le 3 Septembre 2003, pour le financement d'un projet de Développement Agro-Pastoral (OMVG).

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le^{19 / 12 /}.....2003



GENERAL LANSANA CONTE

